



Mayotte, le 18 août 2022

Monsieur Le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux.

Sous couvert de
Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire
Sous couvert de
Madame La Directrice Interrégionale de la Mission des
Services Pénitentiaires de l'Outremer
Sous couvert de
Madame la Directrice Territoriale.

Objet : Lettre Ouverte

Monsieur le Ministre de la Justice,

Notre Organisation Professionnelle, **UFAP UNSa Justice**, vous a alerté depuis longtemps sur les problèmes rencontrés au Centre Pénitentiaire de MAJICAVO.

Vous avez à priori su en prendre conscience puisque lors de votre visite in situ vous avez annoncé la construction d'un autre établissement pénitentiaire sur le Département Français de MAYOTTE. Cependant, ce dernier ne verra vraisemblablement pas le jour avant de nombreuses années.

A ce jour, nous enregistrons un taux record de surpopulation pénale dont vous êtes bien évidemment saisi puisque selon vos dires, vous êtes avisé jour après jour de la situation.

Nous, personnel pénitentiaire, avons le devoir moral de vous alerter. Cette situation est le vecteur d'incidents graves au regard de la conjoncture actuelle (nombre de procédures criminelles majoritaires, phénomène de bandes et surpopulation pénale exponentiellement croissante, difficultés d'approvisionnement, possible reprise de la crise sanitaire).

L'Etat doit se montrer garant de la sécurité du personnel pénitentiaire comme de celle des concitoyens qui résident sur le territoire.

Si nous avons vu des signes de votre préoccupation certaine lors de votre visite de l'établissement, en dehors des engagements de l'état, nous déplorons à ce jour une absence de décisions à la hauteur du danger. Au-delà de l'annonce de la création d'une nouvelle structure, quelles sont les mesures prises à court et moyen terme afin d'éviter le pire ?

Il serait irresponsable et inepte de croire que le CP de MAJICAVO puisse s'en sortir indemne. L'ensemble du personnel de MAJICAVO est mobilisé comme jamais à être le dernier rempart régalien. Mais faute de décisions à la hauteur du risque d'incident majeur, le sens de l'action de l'Etat et de la solidarité nationale sera irrémédiablement vidé de sa substance et nous serions déterminés à revendiquer l'implacable vérité.

Si le soutien est acquis, pourquoi sommes-nous dans une telle préoccupation ?

Nous connaissons les événements qui marquent bien d'autres établissements auxquels nous assurons notre totale solidarité. Mais la politique pénitentiaire ultramarine n'est plus à la hauteur.

Cet abandon se démontre par le manque de moyens de gestion individuelle de la population pénale et par le manque de structures spécialisées (UHSI, UHSA, EPM...). Une véritable réflexion devrait s'appuyer sur les vrais besoins selon la spécificité du territoire. Pour l'**UFAP UNSa Justice**, il est indispensable de parvenir strictement à l'application de la Loi Egalité Réelle Outre-Mer dans sa globalité.

Mayotte ne peut plus attendre, nous devons éviter le pire rapidement. Le chaos n'est plus à nos portes, il est bien présent !

Croyez bien Monsieur Le Ministre, nous vous demandons d'intervenir car ce qui a été entrepris jusqu'à ce jour n'a fait que retarder l'échéance d'une poudrière en devenir.

Notre mission de syndicalistes est de rapporter un témoignage fidèle des effets de ces dysfonctionnements mettant en péril la sécurité des agents.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Ministre de la Justice, l'expression de nos sentiments distingués et de nos attentes certaines.

Le Bureau Local **UFAP UNSa Justice** du CP MAJICAVO